

Profil professionnel européen de l'orthophoniste-logopède

Adopté à Londres, le 7 octobre 1990

Modifié à Cologne, le 20 février 1994

Complété à Lisbonne, le 1^{er} mai 1997

I – Définition du logopède-orthophoniste

Le logopède - orthophoniste est le thérapeute qui assume la responsabilité de la prévention, de l'évaluation, du traitement et de l'étude scientifique des troubles de la communication humaine et des troubles associés. Dans ce contexte, la communication englobe toutes les fonctions associées à la compréhension et à l'expression du langage oral et écrit, ainsi qu'à toutes les formes appropriées de la communication non-verbale.

II – Description des troubles

Les troubles concernent autant la parole et le langage qui sont deux des aspects les plus complexes et les plus élaborés des fonctions cérébrales que les fonctions auditives, visuelles, cognitives -incluant l'apprentissage-, les fonctions oro-myo-fonctionnelles, la respiration, la déglutition, la voix, le fonctionnement tubaire. Il s'agit des troubles soit isolés, soit complexes quand plusieurs troubles de la communication sont imbriqués.

III- Rôle et fonction de l'orthophoniste-logopède

L'orthophoniste logopède assume les rôles suivants :

1- La prévention.

L'orthophoniste-logopède intervient à chacun des trois stades suivants afin de prévenir l'apparition ou l'aggravation d'un trouble:

- a) par la formation,
- b) par l'information,
- c) par un dépistage en vue d'une détection précoce d'un trouble chez l'enfant ou chez l'adulte.
- d) par une action appropriée auprès du sujet et son entourage.

2- Evaluation et diagnostic.

L'évaluation suppose un bilan de toutes les fonctions et de tous les aspects liés aux compétences communicatives et à leurs altérations chez le patient, (qui consulte l'orthophoniste-logopède sur initiative personnelle ou non) en tenant compte de ses besoins et des caractéristiques de son environnement social.

C'est un processus continu. Seul ou en collaboration avec d'autres professionnels, le logopède orthophoniste établit un diagnostic à partir d'épreuves spécifiques et d'une observation clinique; et dégage des hypothèses relatives à la nature et à la durée du traitement.

3- Intervention.

L'intervention, dans le cadre des troubles de la communication humaine, peut prendre la forme d'une thérapie directe et/ou indirecte. Elle est constituée d'actes de rééducation, d'adaptation ou de réadaptation à la vie sociale ou professionnelle, d'éducation précoce et de guidance. Ces actes comportent des aspects à la fois techniques, relationnels et sociaux.

L'intervention a pour but d'amener le patient, suivant ses possibilités, à un niveau optimal de fonctionnement et de communication qui corresponde à son environnement, social et/ou scolaire et/ou professionnel, afin de le faire accéder ou de la maintenir à un niveau lui permettant une vie autonome. De ce point de vue, l'âge n'a aucune importance, puisque les troubles peuvent apparaître à tous les stades de la vie ; ils peuvent être de nature développementale ou acquis.

Une part essentielle de l'intervention réside dans l'évaluation de son efficacité.

En cas de pathologie médicale, la thérapie logopédique peut être complémentaire de l'intervention médicale. L'intervention logopédique implique également la participation à l'élaboration des programmes de rééducation dans un contexte pluridisciplinaire.

4- Déontologie professionnelle

L'orthophoniste-logopède doit observer la charte éthique prescrite par son union professionnelle et/ou par les instances gouvernementales du pays.

Il est responsable de la conduite de son activité professionnelle dans le cadre de la réglementation en vigueur.

5- Recherche scientifique et formation permanente.

L'orthophoniste-logopède :

- développe ses connaissances et compétences personnelles par la formation permanente,
- contribue à la promotion de la profession en diffusant ses connaissances et ses compétences par des publications, au cours de réunions, de stages, par l'enseignement,
- assume des fonctions d'enseignement et supervise la formation pratique et théorique des étudiants,
- élabore et participe à des programmes de recherche.

IV. Compétences et attitudes du logopède-orthophoniste

L'orthophoniste - logopède doit être un "praticien chercheur" : au début de la rééducation, en se référant aux modèles théoriques appropriés, il doit évaluer les aptitudes et les troubles de la communication que présente son patient pour ensuite proposer un programme thérapeutique adapté. Il doit alors régulièrement évaluer les effets de son travail et adapter son plan en fonction des nouvelles observations réalisées.

L'orthophoniste - logopède exerce un métier éminemment relationnel et humain. Il doit, par conséquent, posséder les compétences et développer les attitudes thérapeutiques utiles à l'exercice le plus efficace possible de sa profession.

Nous proposons ci-après une description de toutes ces compétences. Celles-ci ont pu être identifiées par une analyse fine des rôles et fonctions que l'orthophoniste est amené à assumer dans l'exercice de sa profession. Nous nous référons aussi à la Charte Ethique que le CPLOL a adoptée.

Premier temps : accueil du demandeur, du patient.

L'orthophoniste-logopède doit être capable de **communiquer** en **s'adaptant** au patient et à sa famille afin de prendre connaissance et d'**identifier** sa demande.

Pour cela, il doit être capable de **mener un entretien**, c'est-à-dire: écouter l'autre, adopter une attitude favorable à l'expression de l'autre, identifier les messages transmis par l'autre, poser les questions de clarification pour soi et pour l'autre, identifier la demande, le besoin de l'autre, maîtriser son expression verbale et non verbale.

En fonction des informations recueillies lors de cet entretien, l'orthophoniste-logopède devra alors pouvoir **décider de l'action à entreprendre** et la **proposer au patient**. Cette information doit être claire et complète de sorte que le patient en comprenne bien les tenants et aboutissants et soit motivé à suivre la démarche proposée, s'il l'accepte.

Pour cela l'orthophoniste-logopède doit être capable de tirer les conclusions des informations reçues, de décider de l'action optimale à entreprendre, d'orienter éventuellement vers un autre thérapeute, d'expliquer les modalités pratiques de son intervention. Pour y parvenir, le thérapeute devra donc connaître les diverses interventions possibles, leurs objectifs spécifiques et leurs limites, ainsi que les éventuelles modalités de prise en charge financière.

Deuxième temps : évaluation et diagnostic.

Cette évaluation suppose la **mise à jour des compétences** communicatives et **de leurs altérations** chez le patient. L'orthophoniste-logopède doit donc être capable:

- d'écouter, d'observer activement, d'appliquer correctement l'outil d'observation / d'évaluation choisi,
- de tirer de l'observation les informations utiles pour approfondir l'investigation, de mettre à jour les compétences et troubles du patient en évaluant ceux-ci sur le plan qualitatif et quantitatif,
- d'enregistrer les données, de les synthétiser, de formuler des hypothèses, de les vérifier, de différencier le(s) trouble(s) de troubles voisins, d'établir un diagnostic différentiel aussi rigoureux et nuancé que possible,
- de rédiger un rapport circonstancié,
- de communiquer les observations au patient et à sa famille, et ensuite aux autres membres de l'équipe thérapeutique (ou au médecin prescripteur),
- de concevoir un plan d'action clair et motivé qui tienne également compte des besoins du patient et de son environnement social.

Ces aptitudes seront liées à une solide connaissance des fonctions caractérisant l'être humain, du développement normal de ces fonctions, et des **troubles** qui peuvent les altérer, ainsi que des **types d'examens** qui permettent d'identifier et de mesurer ces troubles.

Troisième temps : intervention.

Une fois les conclusions tirées de l'évaluation, l'orthophoniste-logopède doit pouvoir **préciser des objectifs** et **établir un plan d'intervention**. Cette intervention peut prendre la forme d'une thérapie directe et/ou indirecte.

Pour cela l'orthophoniste-logopède doit connaître les modes d'intervention adaptés aux compétences et aux troubles mis en évidence, les **actes et méthodes de rééducation et de réadaptation** qui existent, ainsi que les actions de guidance et d'éducation précoce . Toutefois, une intervention thérapeutique ne se réduit jamais à une application technique de procédés étudiés : elle s'apparente plus à une "*résolution de problème*", car l'orthophoniste-logopède doit être capable - pour être efficace - d'évaluer constamment et méthodiquement les effets de son intervention pour éventuellement la corriger ou l'ajuster. Il doit aussi être créatif et pouvoir chercher les informations complémentaires nécessaires à la poursuite efficace de son action .

A tous les moments de son intervention, l'orthophoniste-logopède doit respecter le patient et son entourage, être capable de **collaborer** avec les autres intervenants, **respecter la déontologie** de sa profession et la réglementation en vigueur dans son pays.

L'orthophoniste-logopède doit aussi développer et mettre régulièrement à jour ses connaissances et compétences personnelles par la formation permanente et la **recherche d'informations** utiles (lectures, séminaires, congrès scientifiques). Il doit avoir été sensibilisé à l'importance du développement de la recherche scientifique et doit maîtriser quelques méthodes de recherche scientifique.

Conclusion

L'orthophoniste-logopède intègre des connaissances scientifiques et des compétences cliniques pour optimiser la prise en charge du patient dans sa globalité.

L'orthophonie-logopédie est une profession en pleine évolution située au carrefour des sciences humaines et appliquées et en conséquence, ces lignes directrices seront sujettes à révision et à modification comme le veut le développement continu de la profession.